

- Destinataires :** Professionnels de la santé, gestionnaires et médecins de l'HMR et de l'HSCO
- Expéditrice :** Valérie Gazemar, conseillère-cadre en soins infirmiers – Soins de la peau et des plaies
Direction des soins infirmiers (DSI)
- Date :** 1^{er} avril 2025
- Objet :** **Erratum - Destinataires : NDS qui s'adresse à tous les secteurs cliniques**
Directives concernant l'utilisation de sutures et agrafes pour la fermeture des plaies non chirurgicales
-

Bonjour,

Nous souhaitons vous informer que, conformément aux récentes précisions de l'OIIQ, les infirmières et infirmiers sont désormais autorisés à utiliser des sutures et des agrafes pour la fermeture des plaies non chirurgicales, à condition qu'une évaluation clinique appropriée ait été réalisée. Ces interventions doivent se faire dans le respect des protocoles de pratique et des normes scientifiques en vigueur.

Bien que cette activité fasse désormais partie des actes réservés à l'infirmière, un plan de déploiement est en cours d'élaboration. Celui-ci précisera les modalités d'encadrement, les étapes de formation ainsi que les stages pratiques nécessaires. Une autorisation formelle de la DSI sera remise à chaque infirmière ayant complété avec succès ces étapes.

D'ici là, nous vous demandons de continuer à appliquer les protocoles actuels. Par conséquent, l'utilisation des sutures et agrafes pour la fermeture des plaies non chirurgicales demeure interdite jusqu'à nouvel ordre.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution du plan de déploiement et vous remercions de votre collaboration habituelle.

